

**Fiche PROFIL DE POSTE**

**Circonscription :** Erstein

**Libellé du poste :** Conseiller Pédagogique de Circonscription

**1. Définition du poste et des missions**

*Maître formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription, dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves. Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant. Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.*

**Animation et formation :**

- Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC ;
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription ; il encadre la gestion des animations pédagogiques à l'aide du logiciel *Circonscrip* ;
- Il assure des formations inscrites au plan de formation de la circonscription ;
- Il participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations ;
- Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site Internet de la circonscription ;
- Il contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques ;
- Il assure un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

**Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :**

- Le conseiller pédagogique assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations ;
- Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles ;
- Il opère un suivi des actions des écoles et tient un tableau de bord.

**Suivi des élèves :**

- Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves (différenciation pédagogique, PPRE, APC, etc.) en prenant en compte la personnalisation et le suivi des parcours des élèves ;
- Il procède avec l'IEN au contrôle des acquis des élèves scolarisés à domicile.

**Suivi des enseignants :**

- Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier, à ceux qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle ainsi qu'à ceux qui se préparent à des examens professionnels ;
- Il accompagne l'ouverture du nouveau pôle bilingue de la circonscription ainsi que la montée en charge au cycle 2 d'un des pôles existants.

**2. Compétences et qualités requises par le candidat :**

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire (notamment l'apprentissage de la lecture) ;
- maîtrise de l'ingénierie de formation à partir des référentiels de compétences professionnelles et de la plateforme FCP (positionnements, exploitation des positionnements, constitution des groupes de travail, formation de formateurs, différentes modalités de formation...)
- bonne culture de l'évaluation et connaissance des programmes et des dispositifs liés à la Refondation de l'école de la République ;
- connaissance marquée de l'enseignement en classe bilingue ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- sens de la médiation et de la coopération ;
- disponibilité.

Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, le conseiller pédagogique doit posséder une maîtrise avérée des compétences professionnelles et communicationnelles afférentes à cette dimension de sa mission. Au-delà, son positionnement auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale, comme collaborateur direct, suppose des qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté clairement perçues. Le candidat doit avoir exercé dans les trois cycles de l'école primaire.

**3. Conditions de recrutement**

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspectrice de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.

**Contact pour obtenir des informations sur le poste :**

Inspection de l'Education Nationale d'Erstein  
20, rue du Général de Gaulle - 67150 ERSTEIN - 03 88 98 06 76 – ien.erstein@ac-strasbourg.fr